

N° 57
Janvier 1995

NOTRE VILLAGE



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS ET DE LIAISON DE LA COMMUNE DE MONCHY-LAGACHE

E.D.I.T.O.R.I.A.L. " NOTRE VILLAGE "

DEUXIEME SEMESTRE 1994

En ces premiers jours de l'AN 95, Chers Concitoyens,
Chères Concitoyennes, c'est un Message d'Espérance que je voudrais
vous présenter et vous souhaiter .

ESPERANCE d'un Monde meilleur .

ESPERANCE pour chacun de pouvoir vivre décemment , de trouver
le travail qui lui apporterait la sécurité et le goût de vivre.

ESPERANCE d'une vie familiale intense où chacun puisse se res-
sourcer.

ESPERANCE qui permettrait aux parents anxieux de voir leurs enfants
s'épanouir et se réaliser dans un avenir serein.

ESPERANCE où chacun comprendrait l'autre ,où l'indifférence serait
bannie, où la solitude ou la souffrance d'un voisin seraient allégées:
il suffit parfois de bien peu de choses pour redonner l'Espoir.

OFFRONS CE GESTE ET DECIDONS D'ENJOLIVER L'ANNEE 1995!

A CHACUN, CHACUNE: BONNE ANNEE & BONNE SANTE !

Mme G.BONDUELLE.

1 9 9 5 ... ANNEE DES ELECTIONS

Le civisme n'est pas mort dans notre Commune, nous avons enregistré
38 nouvelles inscriptions à la clôture de cette année 1994.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

Elles sont programmées les 23 AVRIL & 07 MAI 95.
Souhaitons que les candidats nous apportent " leurs projets" plutôt
que leurs chicanes et que l'Election se passe sereinement.

ELECTIONS MUNICIPALES:

Elles sont programmées les 18 & 25 JUIN 95.
La Commune souhaite " Liste ouverte" comme lors de précédentes élections.
Mme BONDUELLE , Maire ne brigue pas de nouveau mandat.
Suite au décès de Monsieur GRU et au départ de Mr KULIK ,trois postes
sont donc à pourvoir - en attendant peut-être d'autres désistements
d'ici Juin-

◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊

Depuis trois mois la toiture de notre Mairie est parée d'une magni-
fique girouette ,réalisée gracieusement par Philippe CHASSAGNOUX,notre ar-
tiste couvreur local à qui nous redisons notre gratitude.

◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊

REMERCIEMENTS DIVERS:

Quelques mots pour remercier les personnes ayant participé gracieusement
à la réfection du calvaire de DOUVIEUX, ce dont tout le monde a pu s'apercevoir.

Tout d'abord, les Ets NOBECOURT de DOINGT qui ont offert la poutre
ayant servi à la confection de la Croix, façonnée aussi bénévolement par le
menuisier de Beauvois(02) Mr Joseph LEVERT , qui a été content de participer
à cette rénovation compte tenu de ses attaches Monchysoises.

Le plus difficile fut de trouver un Christ.
Après maintes recherches ,Mr et Mme Gilles HURIER ont offert très gentiment
le Christ du calvaire que Mme Octavie TRICOTET avait édifié sur son pignon
de maison.

Nous tenons à remercier Mr René JUBE pour tous les services qu'il a
rendus aux étangs durant plusieurs années.C'est avec regret que nous accep-
tons son départ.

Que tous ces gestes soient appréciés de tous.

LA VIE DU VILLAGE DEUXIEME SEMESTRE

DE L' ANNEE 1994

ETAT CIVIL DES NAISSANCES:

GRU Bérénice ,née le 28 AOUT à ST QUENTIN.
DEBAIL Maxime , né le 31 AOUT à ST QUENTIN.
DUPARCQ Sébastien, né le 05 SEPTEMBRE à ST QUENTIN.
MUSZYNSKI Valentin, né le 13 SEPTEMBRE à ST QUENTIN.
OZIOL Kévin, né le 25 SEPTEMBRE à ST QUENTIN.
VILLAIN Valentine, née le 06 DECEMBRE à ST QUENTIN.
BOLLOT Quentin , né le 29 DECEMBRE à ST QUENTIN.
+++++

ETAT CIVIL DES MARIAGES :

GULRICH Michel et JOUAN Dorine - 06 AOUT à MONCHY - LAGACHE.
Produit quête: 413Frs au profit de la Coopérative scolaire.

BOITEL Philippe et BOURGEOIS Véronique - 17 SEPTEMBRE à MONCHY-LAGACHE.
Produit quête: 205.50Frs au profit du C.C.A.S.

+++++

ETAT CIVIL DES DECES ET INHUMATIONS:

LEMAITRE Daniel - décédé le 20 SEPTEMBRE à MONCHY- LAGACHE.
DEVENDEVILLE Georges- décédé le 10 OCTOBRE à MONCHY- LAGACHE.
CAPRON épouse AUGUET Gilberte-décédée le 21 NOVEMBRE à MONCHY-LAGACHE.
POLLET Robert- décédé le 06 DECEMBRE à ST QUENTIN.
DECOMBLE Sylvie- décédée le 17 DECEMBRE à AUBERVILLIERS(93) -inhumée le 23.12.

+++++

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS:

Mr et Mme BACHELLE Guy et leurs fils - 11 Rue de Douvieux.
Mr et Mme TRIPET Jean-Claude et leurs enfants- 17 Rue d'en bas.
Mr et Mme LEPRINCE Daniel- 2 Rue du 08 MAI.

COMPTES - RENDUS DES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL 2è SEMESTRE

+++REUNION DU 22 AOUT 94:

Approbation du Plan d'Occupation des Sols suite résultats de l'enquête Publique .

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1994:

SECTION DE FONCTIONNEMENT : répartition de l'excédent 1993 soit 224281Frs (100000Frs ayant déjà été repris au B.primitif) + diverses recettes non prévues lors du vote du Primitif ,soit un total de **302435Frs.**

Côté dépenses, répartition de cette somme dans les différents chapitres avec un complément de participation versé au SISCO de 15960Frs ainsi qu'un autre complément important pour l'incinération des ordures ménagères de 75960Frs (d'où une participation totale de l'année de 135660Frs -170Frs par habitant). Suite à cette hausse très importante , le Conseil décide de ne pas régler la somme demandée au District sans obtenir le détail des comptes . Diverses réunions sont prévues. Une étude va être engagée pour éventuellement(selon le coût) se diriger vers une autre usine d'incinération.

SECTION d'INVESTISSEMENT: répartition de la somme de **108649Frs** ,dont 48134Frs d'excédent 1993 et 60515Frs de prélèvements sur la section de fonctionnement . Nécessité de refaire toute l'électricité de deux classes et de l'atelier (suite foudre et court-circuit).

QUESTIONS DIVERSES:

Entretien des poteaux d'incendie confié au Centre de Secours de PERONNE.

Mr Jean-François CARBONNAUX est désigné pour être délégué à la Chambre d'Agriculture (révision des listes électorales).

Accord du Conseil pour la réalisation d'une tranchée au stade (éclairage stade et tennis). Fournitures achetées par la Commune sauf câble fourni par le Club qui règle également les travaux de la grue.

Spectacle Arbre de Noël : recherche d'une attraction .

Course cycliste du 11 Septembre: 1000Frs de participation + pot au Foyer.

Stationnement gênant de certains poids-lourds - Problème d'élagage d'arbres débordant sur la Chaussée. Ecrire aux intéressés.

Enlèvement des verres usagés: à revoir avec Mr CAUSSIN de BRIE.

Ramassage encombrants: effectué par Mr BERTOOUT en même temps que celui des ordures ménagères le Jeudi matin (selon la demande) en sachant qu'il s'agit uniquement du non ménager et des objets n'allant pas à la décharge.

Pêche à l'étang: Revoir pour un éventuel curage.

Dépôts d'ordures sur les anciennes pistes:Contact pris avec Ets BONDUELLE.

QUELQUES AVIS :

Concernant le ramassage du verre:

La solution actuelle est loin d'être satisfaisante ; trop de personnes ne font pas l'effort de recourir à d'autres caisses quand celle qu'elles ont choisie est déjà pleine... Douvieux et Flez sont très peu utilisées et pourraient répondre à l'attente des personnes qui apportent leurs bouteilles en voiture...

Il est bien évident que tout cela est beaucoup moins agréable que le ramassage à domicile... Nous revoyons sérieusement la question et nous vous demandons un peu de patience et d'efforts pour privilégier notre environnement et ne plus jeter vos bouteilles par terre en attendant la nouvelle solution.

Concernant les haies:

Beaucoup de monde a fait l'effort de répondre à notre demande de coupe et d'élagage. Quelques récalcitrants s'obstinent à les laisser pousser au détriment de leurs voisins et de la voirie.

Nous insistons pour qu'ils satisfassent aux exigences du Code Rural des Communes.

Concernant le Foyer Rural:

Notre Foyer a fait peau neuve grâce à l'Equipe Rmiste envoyée par le SIVOM de HAM. Tandis que certains peignaient, une autre équipe -sous un soleil torride, hélas- rejointoyait les murs de l'école Primaire.

Concernant la Maternelle:

Un incendie accidentel s'est déclaré dans notre Maternelle; la salle de cours est inutilisable: totalement noircie, surchauffée à une température telle que les 8 fenêtres ont été tordues et doivent être remplacées. Heureusement, ce sinistre n'a causé que des dégâts matériels que notre Assurance devrait couvrir entièrement.

Les enfants ont repris les cours normalement ce 05 Janvier dans les 2 classes révisées(heureusement la nouvelle classe était opérationnelle depuis Septembre).

Nous remercions les mamans ,qui ne travaillant pas, ont compris notre désarroi et ont gardé leurs petits chez elle les 2 derniers jours de classe 1994.

+++REUNION DU 30 NOVEMBRE 1994:

Projets de travaux pour 1995: Chauffage central logements 19 & 21 Grande rue. Devis en attente.

MATERNELLE: prévoir la pose de pavés autobloquants le long du couloir - terminer l'aménagement du jardin avec pose d'une clôture.

GRAND'PLACE: Etude faite par la D.D.E. pour un aménagement jusqu'à la rue des Bovines. Abri pour les parents en prolongement de l'atelier.

DIVERSES RUES: Chemin têtard- placette rue de Devise- rue Râperie- Route de Flez à Douvieux (suite élargissement).

TERRAINS RAPERIE: faire niveler et prévoir un engazonnement.

CIMETIERE: Nécessité de l'agrandir côté Ouest . Recenser également les tombes abandonnées.

ECLAIRAGE DE STYLE ABORDS EGLISE: Accord du Conseil général donné le 09 NOVEMBRE. Début des travaux en Janvier-Février 95.

CONTREFORTS: Mr FERREIRA commencera fin Janvier .

O.T.S.I. DE HAM: Concert donné en l'Eglise St Pierre le DIMANCHE 14 MAI par la Chorale du Pays Hamois et un quintette de flûtes à bec. Prévoir 2000Frs de subvention + Vin honneur.

PECHE ETANG: L'Entreprise contactée n'a pas donné de réponse à ce jour. Après discussion avec plusieurs pêcheurs, ce travail ne semble pas indispensable. Voir pour la pose d'une grille.

MONCHY- ATHLETIC- CLUB: Nouveaux statuts refusés par les Services Préfectoraux. Prévoir une réunion afin de savoir s'il est nécessaire de conserver cette Association . Possibilité de donner son indépendance au Judo Club et au Tennis Club(Chaque Club serait Association Loi 1901).

INCINERATION ORDURES MENAGERES: Mr VALLETTE donne des explications suite à la réunion en Mairie de TERTRY le 25 JUILLET . Les Maires des communes concernées souhaitent connaître le coût réel des dépenses. Usine de HAM ancienne donc coûteuse. Etude approfondie en cours afin de trouver la meilleure solution.

EXONERATION FONCIER NON BATI: Décision est prise d'accorder trois années d'exonération de foncier non bâti aux jeunes agriculteurs qui s'installent. Il s'agit d'un dégrèvement partiel de la taxe foncière afférentes aux parcelles exploitées (part communale).

TENNIS SUITE....

Le Tournoi annuel (Loisir) a été disputé par une vingtaine de joueurs et joueuses et a été remporté pour la 4ème fois par Arnaud DUPONT au dépend de Florence DUPARCQ.

MONTANT COTISATIONS POUR 1995:

1ère personne.....260Frs

2ème personne.....220Frs

3ème personne.....180Frs

Ces prix s'entendent licence et assurance comprises .Tarif identique pour les gens de MONCHY ou de l'extérieur.

Les jeunes de moins de 18 ans paieront quant à eux 90Frs(licence et assurance comprises également).

Toute personne désirant faire un peu de sport, s'amuser ou se détendre sera la bienvenue. Si vous êtes seul, nous pouvons vous trouver un ou une partenaire.

L'ambition de notre Club est de se faire connaître à l'extérieur; d'avoir plus d'adhérents de façon à pouvoir louer un court couvert pour les personnes qui voudraient jouer pendant la mauvaise saison.

Cette année nous avons engagé une équipe masculine pour le Championnat d'été en espérant avoir assez de joueurs et être soutenus et encouragés.

L'année prochaine peut-être une équipe de jeunes..?

LÉS TOURNOIS:

L'officiel interne en Juin : Celui homologué par la F.F.T.
Tournoi "loisir " ouvert à tout le monde prévu en Juillet ou en Août(date restant à définir).

En attendant tout cela, nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux adhérents.

Le BUREAU.

JUDO-CLUB
++++++

La saison 1994-1995 a plutôt bien commencé pour notre club qui compte à ce jour quelques 80 licenciés parmi lesquels deux nouvelles ceintures noires , acquises en fin de saison dernière:
BOUDOT Cécile et **DE KERF Myriam** .

L'augmentation du nombre de jeunes licenciés a nécessité cette année la mise en place d'un troisième groupe lors des entraînements du mercredi . Les horaires sont les suivants :

17 H 30 / 18 H 30 : Enfants (débutants de 5 à 8 ans)

18 H 30 / 19 H 30 : Enfants (8 à 12 ans)

19 H 30 / 20 H 45 : Jeunes (à partir de 10/12 ans) / adultes

Sur le plan des résultats en compétition, sont à signaler en ce début de saison :

BLERIoT Delphine : 2ème au championnat départemental minime
BOUDOT Cécile : 1ère au championnat départemental espoir
3ème au collège départemental des ceintures noires.
DE KERF Myriam : 3ème au championnat départemental espoir
BOITEL Francis : 3ème au collège départemental des ceintures noires.
GENSE Alain : 3ème au collège départemental des ceintures noires.
RICHY Bruno : 1er au collège départemental des ceintures noires .
RICHY Joël : 2ème au collège départemental des ceintures noires.

Notre club organise, le Dimanche 5 Février prochain, une compétition amicale inter-club à laquelle devraient participer des judokas des clubs de Flavy le Martel, Hombleux, Montdidier , Nesle , Péronne et Roisel .

Nous vous invitons à venir les encourager au Foyer Rural .

Les judokas et les dirigeants du judo-club de Monchy-Lagache vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année 1995 .

La présidente
Agnès RICHY

CLUB DES AINES RURAUX:

Mes pensées de ce jour ne peuvent être concernées que par la reconnaissance que les Aînés, qu'ils soient du Club ou non inscrits, doivent à Madame le Maire et à son Conseil Municipal. Car en toute occasion ils se chargent de faire plaisir à tous les Aînés, les assurant-d'un magnifique et opulent colis pour les Fêtes de Noël et de Nouvelle Année,

-d'un somptueux repas le 11 Novembre agrémenté de sociétés,

- d'une généreuse Subvention nous permettant d'offrir un goûter à chacune de nos réunions mensuelles.

Nous disposons également du Foyer Rural chaque Premier MARDI du mois. Soyez- en tous remerciés.

En ce début de prochaine année, je rappelle que tous les ANCIENS sont invités au Club, nos réunions ayant lieu chaque PREMIER MARDI DU MOIS DE 14h00 à 18h00 au FOYER RURAL.

Au nom de chacun d'entre nous, je me permets de présenter à Tous et principalement à la Municipalité une gerbe de Voeux : Joie, Santé, Bonheur pour 1995.

J.CARBONNAUX.

000000000000000000000000000000

A.C.P.G. - C.A.T.M.MONCHY:

Lors de la réunion du 03 Décembre dernier, l'élection à bulletins secrets a permis d'élire par 14 voix sur 15 votants Monsieur ANDRÉ VALLETTE comme nouveau Président de la Section Communale des Anciens Combattants. Nous le félicitons chaleureusement et sommes persuadés qu'il saura conduire la section comme elle l'a toujours été.

Cette année(du 06 Juin 94 au 08 Mai 95) est l'année des cinquantièmes anniversaires:

- Au Printemps, celui du Débarquement allié en Normandie.

-Ensuite partout la Libération des grandes villes: celle de PARIS avec cet émouvant accueil aux soldats de la 2è D.B. du Général LECLERC. Les médias nous relatent les grandes heures de l'Histoire de France que l'on imagine pas sans la grande stature du Général de GAULLE sur les Champs-Elysés, à Notre-Dame, à l'hôtel de Ville.

.../...

.../

Paris ne doit pas nous faire oublier les libérations de nos villes et de nos villages qui furent d'énormes soupirs de soulagement pour une population sous la botte nazie depuis plus de 4 ans: AMIENS , PERONNE, HAM, ST QUENTIN, MONCHY- LAGACHE le 01 SEPTEMBRE 1944 ...

Puis en MAI - JUIN 1945 , le retour des Prisonniers , heureux de retrouver leurs libertés et leurs familles après l'Armistice final du 08 Mai qui libéra l'Europe du fardeau de 5 années de misères et de tueries.

Les jeunes générations ressentent sans doute ces commémorations plus comme un rappel historique que comme des événements vécus dans la souffrance et les larmes auxquelles ont succédé la joie de voir se terminer une horrible occupation.

Puissent-ils apprécier de vivre dans un Pays démocratique grâce aux sacrifices de ceux, ALLiés ou Français qui perdirent leur Vie pour notre libération.

J.CARBONNAUX.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

ASSOCIATION LOISIRS - ANIMATIONS - TOURISME:

1994 est partie nous laissant ses souvenirs.
1995 est arrivée toute blanche , sans faire de bruit.

NOus vous souhaitons une BONNE ET HEUREUSE ANNEE, dans la Joie et la galeté au travers des animations que nous allons vous proposer et auxquelles nous aimerions vous voir participer massivement.

QUATRE DATES A RETENIR:

- 12 FEVRIER 95: THE DANSANT AVEC ORCHESTRE. Foyer Rural de MONCHY.
- 24 JUIN 95: FEUX DE LA SAINT JEAN.
- 11 NOVEMBRE 95: RESULTATS DU " CONCOURS PHOTOS".
- 31 DECEMBRE 95: REVEILLON DE LA St SYLVESTRE FOYER RURAL de MONCHY.

A NOTER EGALEMENT : Notre ASSEMBLEE GENERALE le VENDREDI 13 JANVIER 95 en Mairie de MONCHY - LAGACHE.

Bonne Année à toutes et tous.

LE BUREAU.

A.D.M.R. MONCHY & ENVIRONS :

Cette Association d'aide à domicile rayonne sur presque toutes les Communes rurales du Canton de HAM. Elle offre différents services aux personnes âgées, malades ou momentanément handicapées.

Services qu'il est bon de rappeler car des habitants de MONCHY n'en profitent pas, faute d'informations.

1°: SERVICE " AIDES-MENAGERES ": le plus connu, aide environ 75 personnes sur le Canton grâce à 23 aides-ménagères.

Ce Service est pris en charge en partie par les caisses de retraite, en partie par la personne aidée et parfois par l'Association elle-même.

2°: DOMICILE - SERVICE: Pour les personnes âgées qui ne peuvent bénéficier du service "Aide-ménagère, à cause de leurs ressources et qui veulent employer quelqu'un, "Domicile-Service" se charge de toutes les démarches administratives et peut fournir les fiches de paie et les déclarations à l'URSSAF.

- RAPPEL: Exonération des charges patronales pour les employeurs âgés de plus de 70 ans. Dans les villages, 22 personnes utilisent déjà ce Service.

3° : TELE-ALARME: A partir de 65 ans, les personnes seules peuvent bénéficier de la télé-alarme pour une cotisation variant de 30 à 50Fr. C'est un appareil qui rassure la personne seule et sa famille quand elle est éloignée. Car il permet d'appeler "au secours" en cas de chute, de malaise, d'inquiétude quelconque. 21 Personnes sont équipées.

4°: Depuis quelques mois on parle d'un Service de portage de repas à domicile, c'est un projet à l'étude qui verra probablement le jour. Les personnes intéressées seront tenues au courant quand les conditions de fonctionnement seront bien définies.

5°: A tous ces services, dont le but est de permettre de rester "chez soi" le plus longtemps possible, s'ajoute le S.I.D.P.A. QUI est géré par l'Hôpital de HAM et qui apporte un Service de soins infirmiers de toilette par des aides soignantes de grande qualité et très dévouées. Ce service n'intervient que sur avis du Médecin traitant et n'empiète nullement sur le travail des aides-ménagères.

Vous avez besoin d'être aidé, l'A.D.M.R est à votre disposition dans la mesure de ses compétences. N'hésitez pas à vous renseigner en appelant le:

22.85.66.07.

Bonne Année à Tous.

INFORMATIONS DIVERSES ET PERMANENCES

PETIT RAPPEL HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE:

LUNDI: 9h00 - 12h00.

MARDI: 13h30 - 19h00 (avec vente tickets de cantine)

MERCREDI: 9h00 - 12h00.

JEUDI : 9h00 - 12h00.

VENDREDI: 9h00 -12h00 & 13h30 - 17h00.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

PERMANENCES SOCIALES:

SECURITE SOCIALE (C.P.A.M. de HAM): Le **Vendredi** de 14h00 à 15h30.

P.M.I.: Les 2^e et 4^e MARDIS du mois au Foyer de 14h00 à 17h00.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

ASSISTANTE SOCIALE CANTON DE HAM: Mme LEPRINCE Tél:23.81.19.88

Centre Médico social de HAM- 30 Résidence BADINGUET (derrière magasin STOE)

Tél. de préférence le matin pour obtenir un rendez-vous.

RESTOS DU COEUR: Responsable du secteur Mme BOULET à HAM.Tél: 23.36.32.24.

Distribution des colis les Mardis et Vendredis à la Maison Pour Tous

de 13h30 à 15h00 . Cela pour les personnes ayant été s'inscrire .

La démarche doit être faite individuellement par les intéressés.Pensez

à apporter tous vos justificatifs de ressources.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : Prêt de livres gratuit en Mairie chaque MERCREDI de

11h00 à 12h00. Permanence assurée par Melle Micheline NOLLAND.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

RESULTATS DES QUETES:

09 OCTOBRE: Papillons blancs.....4941.50Frs (recette nette)

Un grand Merci aux généreux donateurs et aux personnes dévouées qui ont assuré la distribution des brioches.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

DON DU SANG: Le nombre de donateurs ayant considérablement baissé, il n'y a plus

de collecte à MONCHY mais les donateurs habituels peuvent se rendre à

HAM les SAMEDIS 07 Janvier-18 Mars-26 Août et 04 Novembre.

PLASMAPHERESE: A MONCHY devant la Mairie les SAMEDIS 13 MAI et 25 NOVEMBRE 95

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

INFORMATIONS DIVERSES ET PERMANENCES

PETIT RAPPEL HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE:

LUNDI: 9h00 - 12h00.

MARDI: 13h30 - 19h00 (avec vente tickets de cantine)

MERCREDI: 9h00 - 12h00.

JEUDI : 9h00 - 12h00.

VENDREDI: 9h00 -12h00 & 13h30 - 17h00.

◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊

PERMANENCES SOCIALES:

SECURITE SOCIALE (C.P.A.M. de HAM): Le **Vendredi** de 14h00 à 15h30.

P.M.I.: Les 2^e et 4^e MARDIS du mois au Foyer de 14h00 à 17h00.

◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊

ASSISTANTE SOCIALE CANTON DE HAM: Mme LEPRINCE Tél:23.81.19.88

Centre Médico social de HAM- 30 Résidence BADINGUET (derrière magasin STOE)

Tél. de préférence le matin pour obtenir un rendez-vous.

RESTOS DU COEUR: Responsable du secteur Mme BOULET à HAM.Tél: 23.36.32.24.

Distribution des colis les Mardis et Vendredis à la Maison Pour Tous

de 13h30 à 15h00 . Cela pour les personnes ayant été s'inscrire .

La démarche doit être faite individuellement par les intéressés.Pensez

à apporter tous vos justificatifs de ressources.

◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : Prêt de livres gratuit en Mairie chaque MERCREDI de

11h00 à 12h00. Permanence assurée par Melle Micheline NOLLAND.

◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊

RESULTATS DES QUETES:

09 OCTOBRE: Papillons blancs.....4941.50Frs (recette nette)

Un grand Merci aux généreux donateurs et aux personnes dévouées qui ont

assuré la distribution des brioches.

◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊

DON DU SANG: Le nombre de donateurs ayant considérablement baissé, il n'y a plus

de collecte à MONCHY mais les donateurs habituels peuvent se rendre à

HAM les SAMEDIS 07 Janvier-18 Mars-26 Août et 04 Novembre.

PLASMAPHERESE: A MONCHY devant la Mairie les SAMEDIS 13 MAI et 25 NOVEMBRE 95

◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR :

- Les besoins du département de la Somme pour une année :

- Globules rouges : 25 000 prélèvements
- Plaquettes : 18 000 prélèvements
- Plasmaphèreses : 6 000 prélèvements

- Les contrôles biologiques de votre sang :

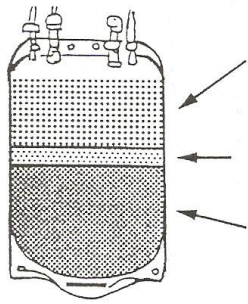
Les examens biologiques pratiqués obligatoirement sur chaque don (sang, plasma et plaquettes) comprennent :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Groupe sanguin (A, B, O, Rhésus) - Phénotype (sous-groupes sanguins) - Recherche d'anticorps irréguliers (dirigés contre les groupes sanguins) - Recherche des anticorps VIH 1/2 (SIDA) - Recherche de l'antigène p 24 (SIDA) - Recherche des anticorps anti-HTLV 1/2 (virus) | <ul style="list-style-type: none"> - Recherche des anticorps anti-HCV (hépatite C) - Recherche des anticorps anti-HBc (hépatite B) - Recherche de l'antigène HBs (hépatite B) - Recherche des anticorps anti-CMV (virus banal) - Sérologie de la syphilis - Dosage des ALAT (enzymes du foie) - Numération formule Sanguine (anémie, infect.) |
|--|--|

Analyses complémentaires et examen effectués une fois par an pour tous les donneurs de plasma et de plaquettes :

- Protides + Electrophorèse des protéines (éléments essentiels du plasma)
- T.P. T.C.K. (coagulation)
- Electrocardiogramme 1 fois par an pour les donneurs de plaquettes uniquement.

- Ce que l'on prépare avec une poche de sang :



	PLASMA (conservation congelé 1 an) Indications : - hémophilie - maladies infectieuses - réanimation
	PLAQUETTES (conservation à 22° C 5 jours) Indications : - maladies du sang
	GLOBULES ROUGES (conservation à + 4°C 42 jours) Indications : - chirurgie - anémie - hémorragie

- Les délais entre les différents dons :

- Entre deux dons de cellules (sang total et plaquettes)..... : 8 semaines
- Entre 1 don de cellules et 1 don de plasma : 2 semaines
- Entre 2 dons de plasma..... : 2 semaines

- Fréquence des dons :

- Pour les hommes..... : 5 dons de cellules par an,
- Pour les femmes : 5 dons de cellules par an (maximum 3 dons de sang total)
- Pour les deux sexes : 20 dons de plasma par an
- Au total, le nombre de dons cumulés (dons de cellules - sang total et plaquettes - et don de plasma) est limité à 20 par an.

Nous vous rappelons que le matériel utilisé pour chaque prélèvement est stérile et à usage unique.

CHAQUE JOUR, LES DONNEURS BÉNÉVOLES SAUVENT DES VIES ! SOYEZ DE CEUX-LÀ.

COMPRENDRE POUR DONNER : LE DON DE SANG

En France, chaque année, trois millions de dons de sang sont indispensables pour assurer la survie des malades et blessés auxquels il manque un composant sanguin.

QU'EST CE QUE LE SANG ?

Le sang représente 1/13ème du poids du corps humain. Il est composé à 55 % d'un élément nommé plasma dans lequel flottent des cellules :

- *Les globules rouges* transportent l'oxygène des poumons aux tissus et captent le gaz carbonique.
- *Les globules blancs* défendent l'organisme contre les agressions des microbes, bactéries et virus.
- *Les plaquettes* empêchent le saignement en colmatant les lésions des vaisseaux.
- *Le plasma* contient des protéines diverses. Leur déficit entraîne une diminution des défenses immunitaires de l'organisme (*immunoglobulines*), une incapacité à retenir l'eau dans les vaisseaux (*albumine*) ou des anomalies de la coagulation (*fractions coagulantes*).

QU'EST CE QUE LA TRANSFUSION SANGUINE ?

Elle consiste à apporter sélectivement au malade le constituant du sang qui lui manque.

POURQUOI DONNER SON SANG ?

Le don du sang constitue la seule chance de soins des patients qui souffrent d'un déficit en composants sanguins consécutif à une maladie ou un accident, et dont l'issue peut être fatale.

Un déficit en globules rouges conduit à l'arrêt cardio-respiratoire.

Un déficit en globules blancs conduit à des infections graves.

Un déficit en plaquettes conduit à des hémorragies difficilement jugulables.

Les protéines plasmatiques sont, elles aussi indispensables à la vie.

Le don du sang, geste généreux et désintéressé, est, à ce jour, la seule chance de ces patients.

OU PEUT-ON DONNER ?

Le sang ou ses composants sont collectés dans les établissements de transfusion sanguine ou lors de collectes mobiles (entreprises, communes, administrations, établissements scolaires...) auprès de donateurs volontaires et bénévoles.

QUI PEUT DONNER ?

Toute personne en bonne santé, de 18 à 66 ans moins 1 jour pour le don de sang total.

DONNER EST UN ACTE RESPONSABLE

Il faut rigoureusement s'abstenir de donner dans toute situation susceptible de transmettre une maladie au receveur (comportement à risque vis-à-vis du virus du Sida ou des hépatites). Par ailleurs, un test de dépistage ne peut pas détecter une contamination récente. C'est pourquoi le don du sang ne doit jamais être réalisé pour bénéficier de tests.

FAUT-IL ETRE A JEUN POUR DONNER ?

Non. Il est au contraire recommandé d'absorber un repas léger, en évitant la consommation de matières grasses.

QUELLES SONT LES AUTRES FORMES DE DON ?

Il s'agit de dons faisant appel à des techniques spécialisées, à l'aide d'appareils automatisés.

La plasmaphérèse : Elle consiste à prélever uniquement le plasma du donneur, et à lui restituer ses globules et plaquettes. Cette opération dure environ 40 minutes et permet d'obtenir une quantité de plasma plus importante qu'à partir d'un don de sang total.

Le nombre de prélèvements par plasmaphérèses est limité à 20 par an avec un intervalle d'au moins deux semaines entre chaque don. Limite d'âge : 18 à 61 ans moins 1 jour.

Les apherèses plaquettaires : elles consistent à prélever et à sélectionner les plaquettes, permettant d'en fournir aux malades des quantités importantes correspondant à leur groupe sanguin et tissulaire, issues d'un seul donneur (durée entre 1h15 et 2h30). Limite d'âge : 18 à 61 ans moins 1 jour.

RISQUE-T-ON D'ETRE CONTAMINE EN DONNANT SON SANG, SON PLASMA OU SES PLAQUETTES ?

En aucun cas : le matériel est stérile et à usage unique. Il est détruit après chaque utilisation. Cela élimine tout risque de contamination au cours du prélèvement de sang.



C.D.T.S. DE LA SOMME - 6, rue Emile Lesot - B.P. 1569 - 80015 AMIENS Cedex 2

Téléphone 22 44 15 15 - Ligne directe Cabine : 22 44 20 44

Directeur : Docteur Michel GIRARD

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h00 - 17h00 - Le samedi matin : 8h00 - 12h00



